



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Dossier de presse

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024



Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

Session de l'assemblée départementale
21 et 22 mars 2024

Sommaire

Edito de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

p.4

En 2024, le Département maintient ses ambitions malgré un contexte budgétaire inédit

- Un budget de 1,3 milliard d'euros dans un contexte financier en tension p.5
- Des recettes en faible progression p.7
 - Des recettes de fonctionnement en hausse de 0,1% p. 7
 - Une baisse des recettes pour l'investissement p. 8
- Une progression des dépenses contenue pour garantir l'équilibre budgétaire p.10
 - Les dépenses de fonctionnement en hausse malgré des contraintes budgétaires p.11
 - Des dépenses d'investissement limitées en 2024 p.13

2024 : une équation financière complexe mais la concrétisation de plusieurs projets volontaristes

p.16

EDITO Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

L'année 2024 marque une situation budgétaire inédite, particulièrement difficile pour la collectivité départementale, prise en étau entre une dégradation sans précédent de ses recettes et une progression importante et continue des dépenses sociales. Le Département d'Ille-et-Vilaine a subi en 2023 une baisse inégalée de 51 millions d'euros de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), dépendant du nombre de transactions immobilières ; tandis que les besoins en matière sociale et donc nos dépenses obligatoires (enfance, handicap, personnes âgées, RSA, ...) sont toujours en hausse. Cet « effet de ciseau » défavorable se traduit par la dégradation brutale de notre épargne nette. Alors qu'en 2022, le Département enregistrait son plus haut niveau à 110 millions d'euros ; en 2023, il connaît, au contraire, son niveau le plus bas, avec une épargne nette proche de 0.

Jamais ce niveau n'avait été inférieur à 40 millions d'euros, atteint en 2009, au moment de la crise de l'immobilier et des subprimes. Sans une gestion rigoureuse et responsable, avec la reconstitution de notre épargne après la crise sanitaire et un désendettement de près de 150 millions d'euros les années passées, nous serions déjà en situation de déficit important.

Le Département d'Ille-et-Vilaine est loin d'être un cas isolé ; au niveau national, tous les Départements sont concernés, dans des proportions encore plus critiques pour certains.



© Département d'Ille-et-Vilaine

Comme la Cour des Comptes le souligne dans son « *rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements* » d'octobre 2023, les Départements connaissent une dégradation particulièrement aggravée par rapport aux autres catégories des collectivités. Privés de tout pouvoir de taux, ils ne disposent plus d'aucune autonomie fiscale pour leurs recettes, soumises désormais à la conjoncture économique.

Face à cette équation complexe, nous continuons, malgré tout, d'affirmer notre volonté de garder le cap du projet de mandature. Il est urgent que l'Etat nous donne une réelle capacité à agir et porter pleinement notre rôle de collectivité des solidarités, indispensable pour faire société.

En 2024, le Département maintient ses ambitions malgré une crise des finances locales

Un budget de 1,3 milliard d'euros malgré un contexte financier en forte tension

Le budget primitif 2024 du Département d'Ille-et-Vilaine, d'un montant total de 1,3 milliard d'euros, s'inscrit dans un contexte économique très contraint. Comme pour l'ensemble des Départements, la collectivité fait face à une très forte baisse de ses droits de mutation et une hausse importante des dépenses sociales (+ 40 millions d'euros par rapport à 2023 soit une hausse de 5,9 %). Le budget primitif, examiné en session par l'assemblée départementale, est en légère hausse par rapport à l'année 2023 pour répondre aux besoins croissants.

Malgré ce contexte de forte tension, le Conseil départemental réaffirme son engagement auprès des personnes les plus vulnérables, en plaçant les solidarités, la cohésion et la justice sociale, la citoyenneté et les enjeux écologiques comme premières priorités.

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, publié en octobre 2023, la Cour des comptes alerte sur la situation financière des collectivités, et en particulier des Départements, qui connaissent de fortes difficultés du fait de ressources fiscales moins dynamiques, voir en forte baisse comme les droits de mutation, et des effets de l'inflation sur les dépenses. Nombre de collectivités pourraient voir leurs finances tomber dans le rouge fautes de réponses concrètes pour faire face à cette situation sans précédent. Le Département d'Ille-et-Vilaine, comme de nombreux Départements français, met en garde sur une situation financière de plus en plus compliquée qui exige des réformes structurelles.

L'équilibre budgétaire des Départements est fragile. En 2023, les dépenses de fonctionnement, sociales principalement, ont progressé à un rythme soutenu, de près de 10 % pour le Département d'Ille-et-Vilaine, et les recettes sont majoritairement liées à la conjoncture économique, qui est incertaine. L'année 2023 a été une année difficile pour la collectivité avec une perte de plus de 51 millions d'euros de recettes de Droits de mutation à titre onéreux (soit une baisse de 20 %) et l'année 2024 ne prévoit pas de forte reprise du marché immobilier.

« Départements de France « tire de nouveau la sonnette d'alarme sur la situation préoccupante que traversent actuellement les Départements français. La conjonction d'une hausse continue, depuis la Covid, des charges imposées par le gouvernement et d'une baisse de leurs ressources crée un effet ciseau dangereux, susceptible d'être fatal pour certains Départements déjà en grande difficulté. »

– Communiqué de presse de Départements de France septembre 2023

CHIFFRES CLÉS

1,3 milliard € budget primitif 2024	1,070 milliard € dépenses de fonctionnement	233 millions € dépenses d'investissement <small>(remboursement du capital de la dette inclus)</small>
708,4 millions € pour l'action sociale (dépenses de fonctionnement)	109 millions € équipements et mobilités en maîtrise d'ouvrage (investissement)	24,8 millions € budget annexe Biodiversité et Paysages

Une gestion rigoureuse de la dette qui permet le maintien des politiques volontaristes

Grâce à une épargne brute reconstituée, le Département d'Ille-et-Vilaine a pu diminuer sa dette, depuis 2015 et jusqu'en 2022, de 150 millions d'euros, lui permettant une marge de manœuvre dans la réalisation et la continuité de ses projets en 2024.

Toutefois, la situation actuelle contraint la collectivité à limiter l'évolution de ses dépenses et le budget consacré aux investissements est en légère diminution par rapport à 2023 pour tenir compte de la réduction de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

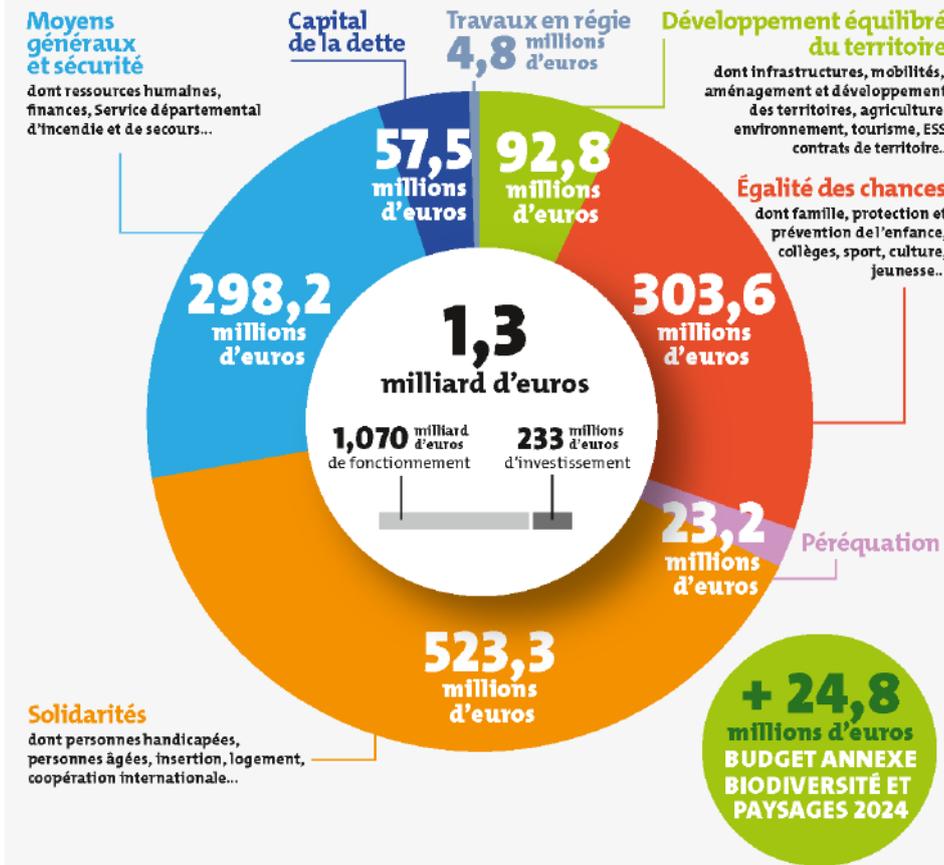
Le Département maintient sa politique volontariste et continuera à investir dans les collèges, les mobilités, les centres d'incendie et de secours et en faveur des territoires, de la politique environnementale, etc.

Malgré un contexte inflationniste et une croissance faible, ce budget permettra au Département d'assurer toutes ses compétences, en consacrant notamment à la protection de l'enfance, aux personnes âgées et en situation de handicap, et à l'insertion, plus de la moitié de son budget.

BUDGET PRINCIPAL 2024 DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

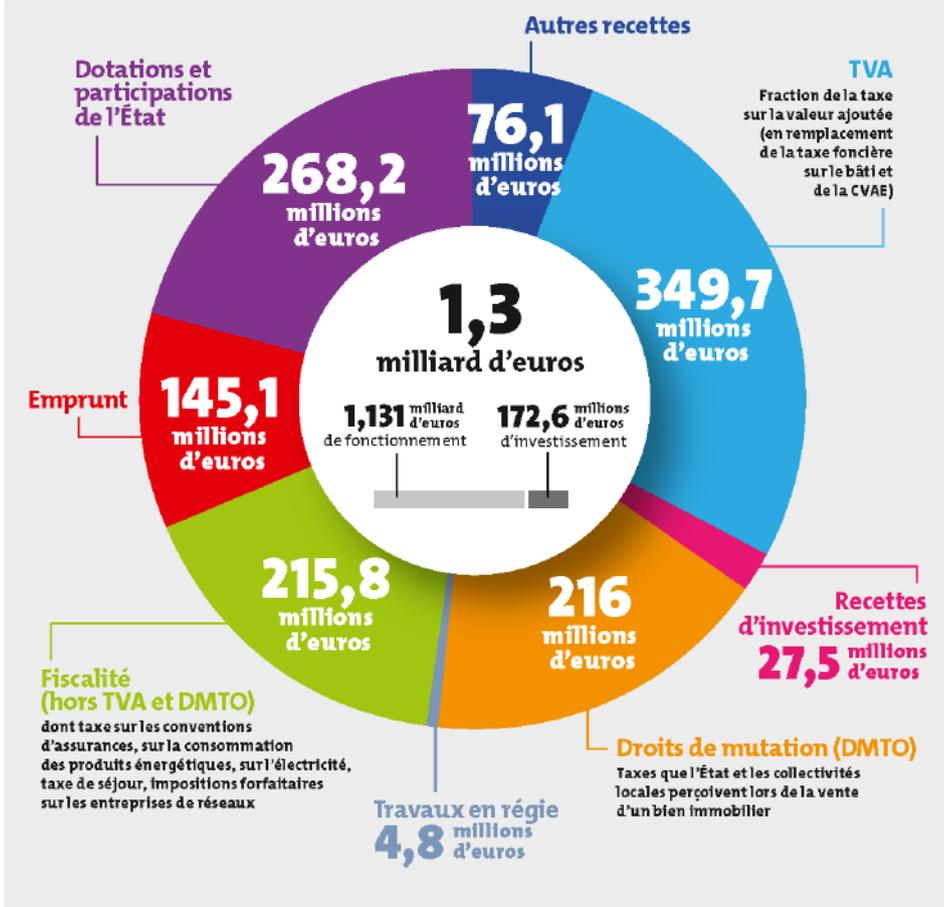
Dépenses 2024

(fonctionnement et investissement)



Recettes 2024

(fonctionnement et investissement)



Des recettes en faible progression

Depuis la dernière réforme de la fiscalité locale qui a transféré la taxe foncière sur le bâti aux communes et avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la majorité des recettes des Départements est directement liée à la conjoncture économique. Les Départements sont tributaires des fluctuations économiques puisqu'ils n'ont plus aucun levier fiscal à leur disposition. Ainsi, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation à titre onéreux, liés aux transactions immobilières, représentent plus de 50 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Des recettes de fonctionnement en hausse de 0,1 %

Les recettes de fonctionnement 2024 du budget principal sont prévues à hauteur de **1,131 milliard d'euros, soit une faible évolution de 0,1 %** par rapport au budget primitif 2023.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **La taxe sur la valeur ajoutée : première recette du Département**

Le Département perçoit une part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à hauteur de 349,7 millions d'euros, soit 31 % des recettes de fonctionnement totales, qui vient remplacer les compensations à la taxe foncière transférée aux communes en 2021 et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée en 2023 par la loi de finances.

- **Les droits de mutation : une chute brutale**

Les droits de mutation à titre onéreux, liés à la conjoncture du marché immobilier, demeurent une recette extrêmement volatile et particulièrement difficile à prévoir. Le fort ralentissement du marché immobilier depuis un an a conduit à une perte considérable (51 millions d'euros) en 2023. L'année à venir reste incertaine, le contexte économique ne permet pas d'envisager une forte reprise du marché immobilier. Pour le budget primitif 2024, il est prévu 216 millions d'euros de recettes provenant des droits de mutation, en très légère progression par rapport à 2023.

- **Des dotations et participations stables de la part de l'État**

La dotation globale de fonctionnement constitue la principale dotation de l'État. En 2024, ce montant intègre un abondement de 220 millions d'euros à l'échelle nationale.

Toutefois, pour le Département d'Ille-et-Vilaine le montant total prévu au titre de la dotation globale de fonctionnement reste inchangé, à hauteur de 117,3 millions d'euros par rapport à la dotation de 2023, malgré la progression toujours soutenue de la population.

- **Zoom sur les autres recettes fiscales**

Outre la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation, le Département perçoit d'autres revenus fiscaux dont la taxe sur les conventions d'assurance (151 millions d'euros de recettes prévues en 2024), la taxe sur la consommation des produits énergétique (48,2 millions d'euros), la taxe sur la consommation finale d'électricité (13,5 millions d'euros), la taxe de séjour (550 000 euros), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (2,55 millions d'euros) et l'attribution de compensation lié au transfert de la compétence transports à la Région en 2017 (21,1 millions d'euros).

La totalité de ces recettes fiscales est de 215,8 millions d'euros soit une diminution de 4% par rapport au budget primitif 2023.

Une baisse des recettes pour l'investissement

Les dépenses d'investissement du budget principal seront financées par trois grandes natures de recettes :

- **Les recettes d'investissement**

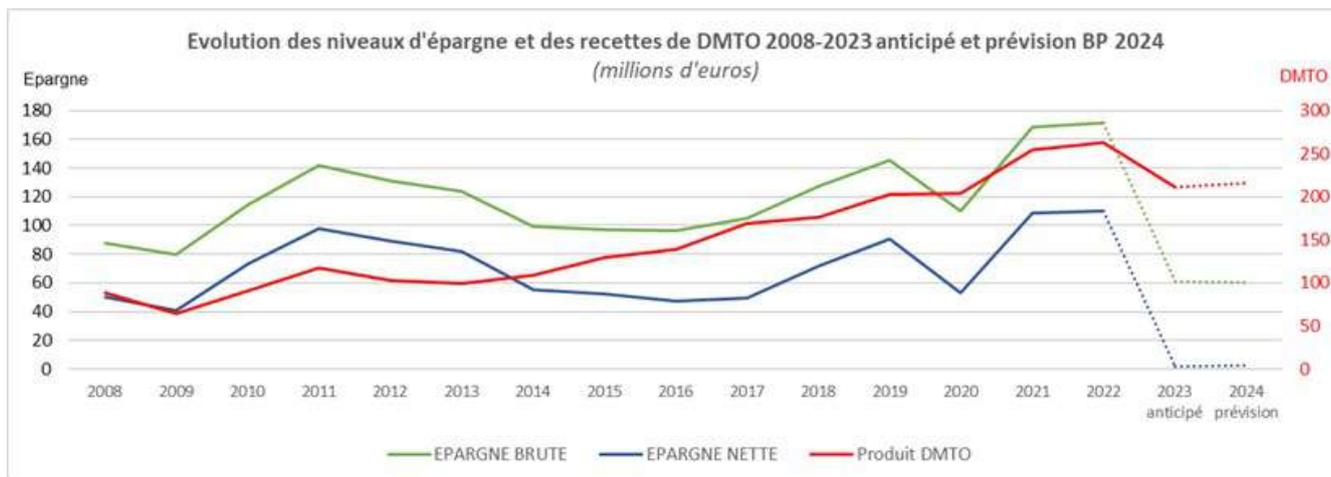
Les recettes d'investissement s'élèvent à 27 millions d'euros au BP 2024 et seront composées principalement par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée avec 13,9 millions d'euros et de 11,4 millions d'euros de subvention d'investissement de la part de l'État (dotation départementale d'équipement des collèges, dotation de soutien à l'investissement, fonds vert, dispositif de l'Etat visant à accélérer la transition écologique dans les territoires).

- **L'autofinancement (ou épargne nette)**

Les recettes de fonctionnement sont consacrées en premier lieu à la couverture des dépenses de fonctionnement de la collectivité. La somme restante - l'épargne brute - peut-être investie. Une partie sert à rembourser le capital de la dette (57,5 millions d'euros en 2024), le reste constitue l'autofinancement (ou épargne nette) qui s'établit à 2,8 millions d'euros au budget primitif 2024 (contre une estimation à 27,1 millions d'euros au budget primitif 2023, qui finalement marque son plus bas niveau avec une épargne nette proche de zéro en 2023). Cette situation traduit la fragilité de l'équilibre budgétaire de cette année.

Le rapport de la cour des Comptes, publié à l'automne, précise que le montant de l'épargne brute - qui sert aux collectivités territoriales à investir - augmente pour les communes (+21%), fléchit pour les intercommunalités (-3%), mais chute pour les Régions (-12%) et encore bien davantage pour les Départements (-39%).

SESSION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



- **L'emprunt**

Les recettes d'investissement et l'autofinancement doivent être complétées par le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget 2024. Le Département dispose encore de marges de manœuvre compte tenu du remboursement d'une importante partie de sa dette depuis 2015. 145,1 millions d'euros d'emprunt sont ainsi inscrits au budget 2024.

Une progression des dépenses contenue pour garantir l'équilibre budgétaire

Dans un contexte où la progression des recettes a subi un coup d'arrêt en 2023, le budget 2024 doit en tirer les conséquences sur les dépenses qui s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Avec des dépenses de fonctionnement en légère hausse et des dépenses d'investissement en baisse, le Département d'Ille-et-Vilaine doit maîtriser son budget pour s'adapter à des recettes qui ne progressent presque pas.

DÉPENSES 2024

1,3 milliard d'euros

+ 0,76 % par rapport
au BP 2023

FONCTIONNEMENT

1,070 milliard d'euros

+ 2,7 % par rapport au BP 2023



INVESTISSEMENT

233 millions d'euros

dont 175,5 millions d'euros
de dépenses d'investissement
+ 57,5 millions d'euros de capital de la dette

- 7,3 % par rapport au BP 2023



BUDGET ANNEXE Biodiversité et Paysages 2024

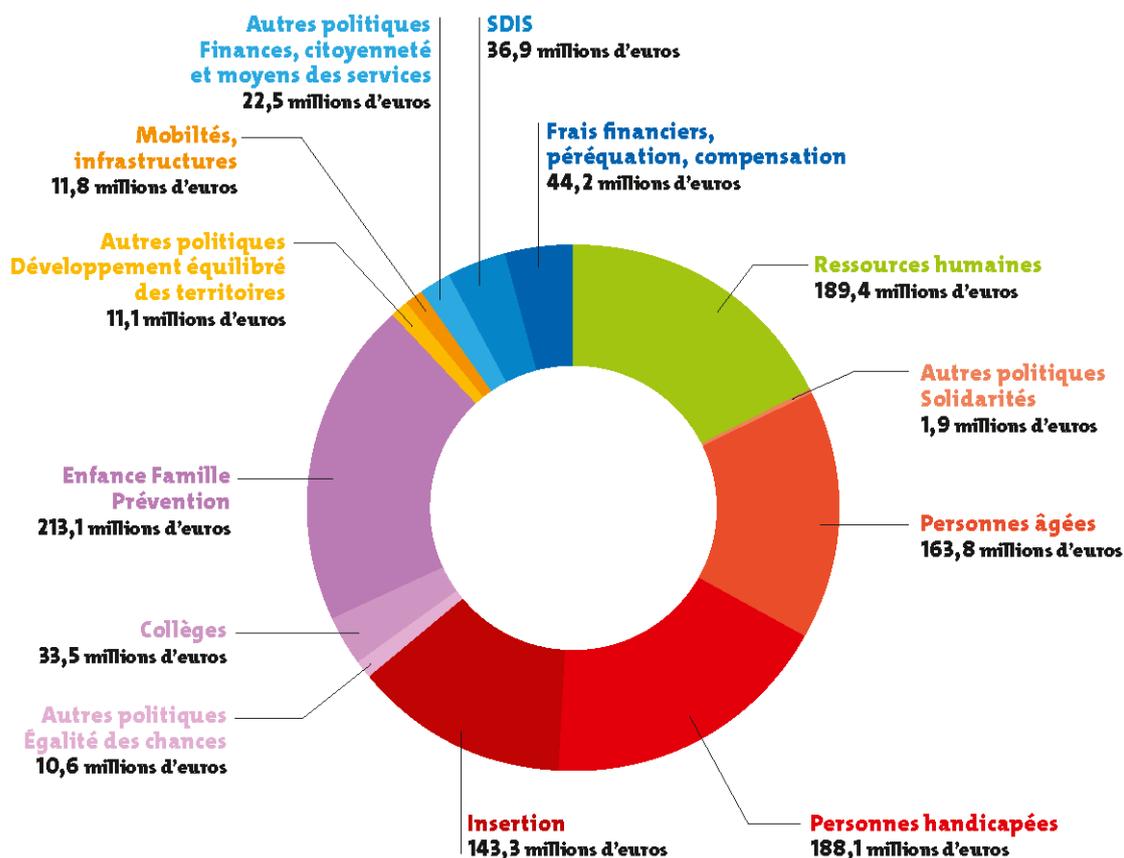
24,8 millions d'euros

Les dépenses de fonctionnement en hausse malgré des contraintes budgétaires inédites

Pour répondre aux besoins qui continuent de croître, les dépenses de fonctionnement continueront d'augmenter en 2024 au rythme de + 2,7% par rapport au budget primitif 2023 et s'élèveront à plus d'un milliard d'euros. Mais cette hausse restera moins dynamique que celle de l'année précédente, où le taux d'évolution dépassait + 7% par rapport à 2022.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2024 (1,070 milliard d'euros)



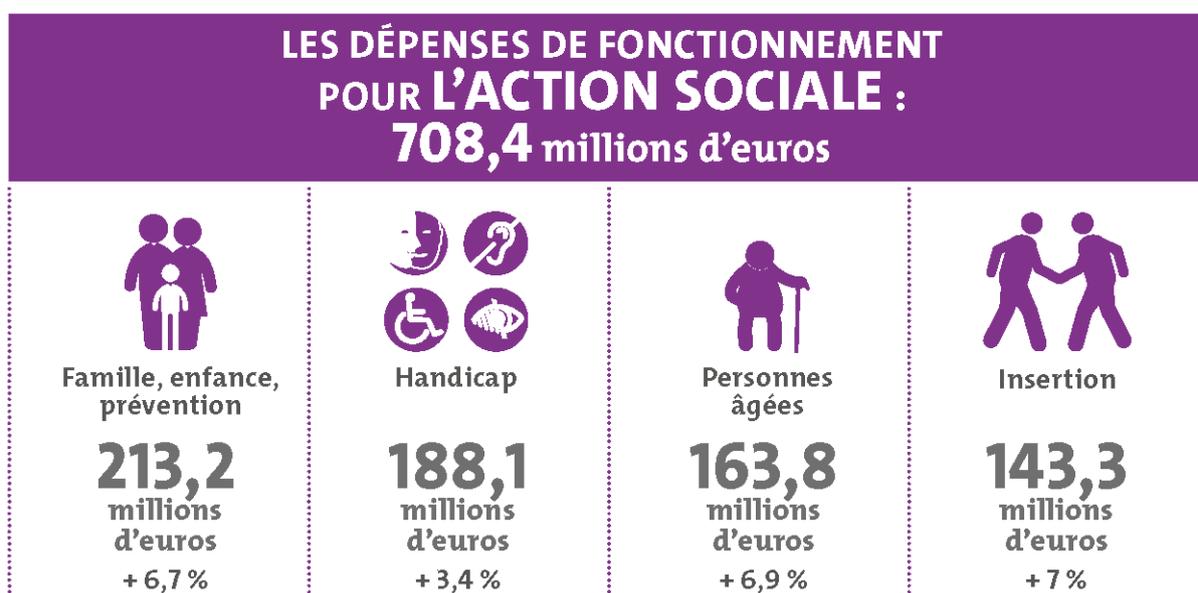
708,4 millions d'euros consacrés à l'action sociale, un budget en hausse de 5,9 % :

Le Département d'Ille-et-Vilaine doit augmenter les dépenses de fonctionnement liées à l'action sociale, principale priorité des politiques publiques de la collectivité, pour faire face à la progression constante des besoins. Le budget 2024 consacre 708,4 millions d'euros à ces dépenses, soit 40 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget primitif 2023 (+5,9 %).

Près de la moitié de ces dépenses (351,9 millions d'euros) seront dédiées à l'autonomie des personnes âgées et celles en situation de handicap pour notamment financer le fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget consacré à la politique Enfance-famille sera en hausse de plus de 6,7 % par rapport au budget primitif 2023 pour atteindre 213 millions en 2024. Cette augmentation traduit des besoins toujours plus importants dans le champ de la protection de l'enfance. Pour la première fois le seuil des 4000 enfants confiés a été dépassé fin 2023.

Pour ce qui concerne la politique d'insertion du Département, ce sont principalement les crédits en faveur du RSA qui déterminent la hausse de 7 % des dépenses de fonctionnement dans ce domaine.



362 millions d'euros pour les autres secteurs :

Les dépenses de fonctionnement hors action sociale sont davantage impactées par les tensions budgétaires et représentent un volume de près de 362 millions d'euros, soit un recul de 3,1% par rapport au budget 2023. Parmi ces dépenses, on retient :

- 189 millions d'euros (+ 3,2%) pour les ressources humaines ;
- 28 millions d'euros (+ 7 %) pour les collèges et notamment pour la revalorisation des dotations aux collèges publics et privés ;
- 33,18 millions d'euros pour le financement du service départemental incendie et secours (SDIS) (+ 400 000 euros) ;
- 8,3 millions pour la politique d'entretien des routes départementales (- 900 000 euros) ;
- 9,1 millions d'euros consacrés aux politiques culturelles et sportives ;
- Près de 4 millions d'euros en faveur de l'agriculture ;
- 1,3 million d'euros en faveur de l'environnement ;
- 1,4 millions d'euros pour le tourisme à travers le soutien annuel à l'agence de développement touristique ;
- Près de 900 000 € pour développer des actions de coopération et solidarité internationale.

Des dépenses d'investissement contraintes en 2024

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à 233 millions d'euros dont 175,5 millions d'euros dédiés notamment aux travaux en maîtrise d'ouvrage et aux subventions pour les partenaires, et 57,5 millions d'euros consacrés au remboursement du capital de la dette.

Avec un autofinancement qui se réduit à un niveau minimum, les dépenses d'investissement 2024 (hors remboursement du capital de la dette) seront, pour cette année, en recul de 9 % par rapport budget primitif 2023 et atteindront 175,5 millions d'euros dont 4,8 millions d'euros pour les travaux en régie.

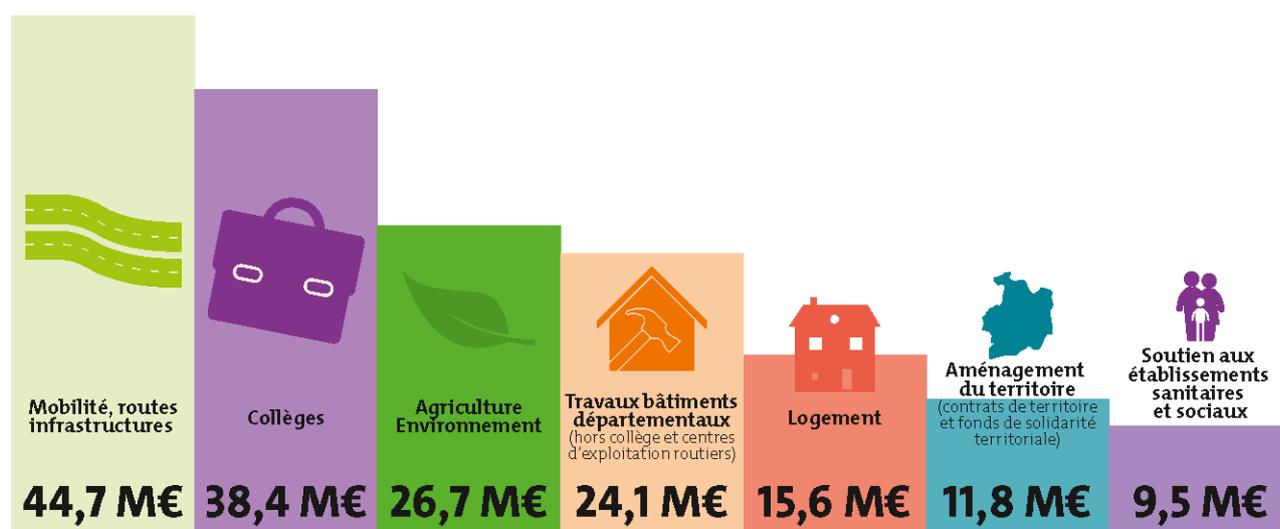
A cela s'ajoutent les dépenses d'investissement qui émanent du budget annexe biodiversité et paysages estimées à 22,3 millions d'euros.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

(en millions d'euros)

175,5 millions d'euros*
+ 22,3 millions du budget annexe Biodiversité et Paysages

dont :



* Hors remboursement du capital de la dette

109 millions d'euros consacrés aux équipements départementaux et aux mobilités :

En 2024, plus de la moitié des dépenses en maîtrise d'ouvrage, soit **56,9 millions d'euros, seront dédiés aux travaux de construction, d'extension, d'aménagement et de réhabilitation** de bâtiments départementaux dont :

- 31,8 millions d'euros destinés aux collèges avec notamment la poursuite des chantiers de restructuration et réhabilitation (ex : collège du Rheu, collège Val d'Anast, etc.).
- 8,4 millions d'euros seront consacrés aux travaux des centres d'incendie et de secours comme le centre de Baulon et de la Bouëxière.

Hors bâtiments, les travaux en maîtrise d'ouvrage sont principalement liés à **la politique des mobilités avec des dépenses prévues en 2024 de près de 37,1 millions d'euros**. Plus de 17 millions concerneront les travaux de gros entretiens des routes et près de 6,8 millions d'euros permettront de réaliser des travaux de sécurité et d'amélioration environnementale du réseau.

Par ailleurs, **18,6 millions d'euros ont été inscrits en faveur de la politique environnementale** au budget annexe Biodiversité et paysages et concerneront des travaux d'équipement et d'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

Près de 62 millions d'euros consacrés aux investissements des partenaires dont :

→ 15,6 millions d'euros consacrés à la politique du logement avec 3,6 millions d'euros prévus dans le cadre de la convention avec Néotoa, 3 millions d'euros pour le financement du logement locatif social ou encore 3,3 millions d'euros dédiés au financement des opérations réalisées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) piloté par l'ANRU.

→ 8 millions d'euros pour les contrats de territoire et les objectifs d'aménagement du territoire et 1,5 millions d'euros pour le fond de solidarité territoriale

→ 2,2 millions d'euros d'aide aux communes et 1,4 million d'euros pour l'accès des services au public

→ 3,1 millions d'euros pour le déploiement du très haut débit

→ 5,8 millions d'euros pour le soutien aux mobilités

→ 4,5 millions d'euros en faveur de l'innovation et l'attractivité de son territoire

→ 3,6 millions d'euros seront consacrés à l'enseignement du second degré

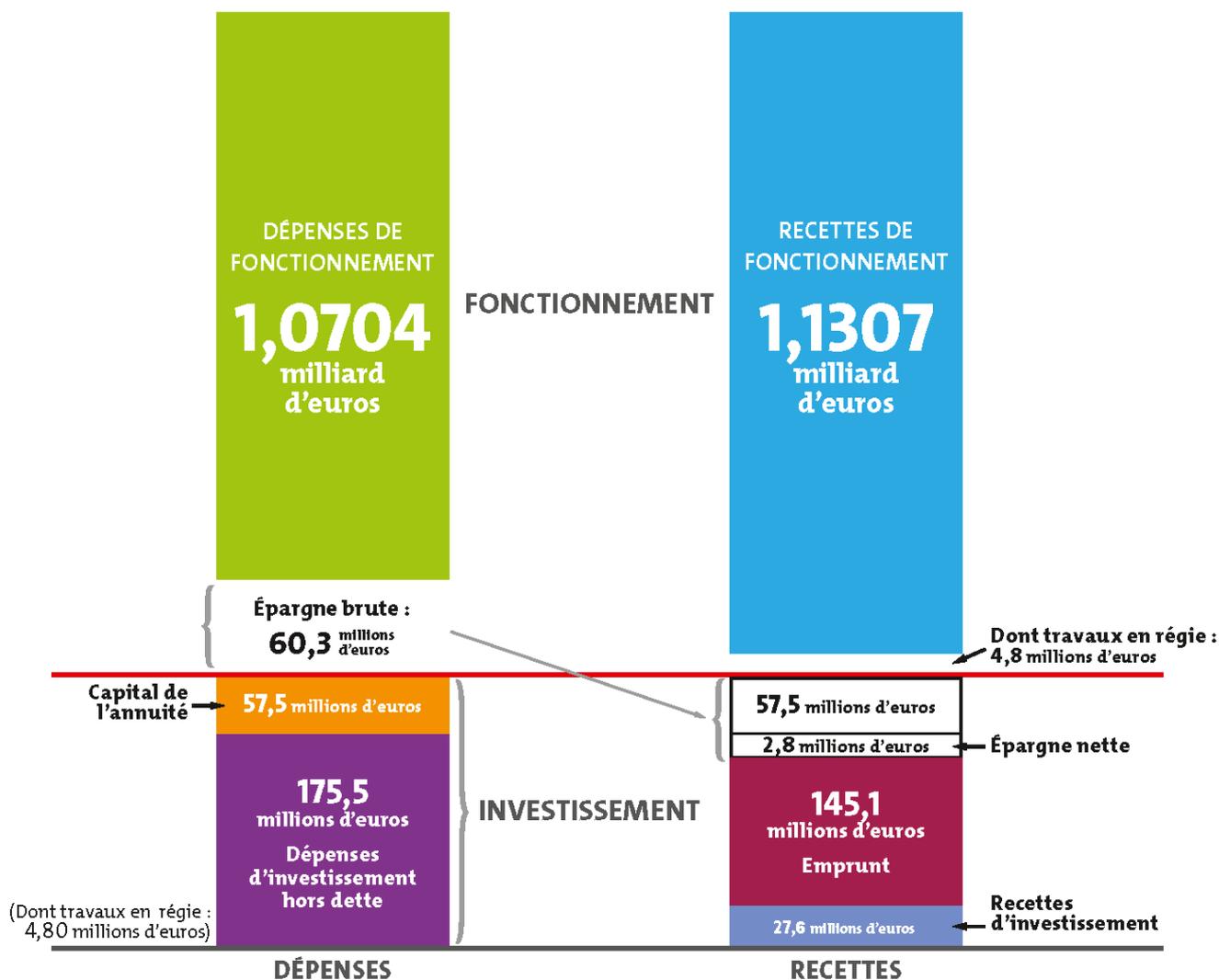
→ 9 millions d'euros consacrés aux travaux des établissements sanitaires et sociaux

→ 4,6 millions d'euros (dont le budget annexe) en faveur de l'environnement

→ 2,1 millions d'euros en faveur de l'agriculture

Équilibre général du budget

1,3 milliard d'euros



2024 : une équation financière complexe mais la concrétisation de plusieurs projets volontaristes

Malgré une situation rendue très difficile par une baisse très significative et inédite des recettes, conjuguée à une hausse des besoins en matière sociale, le Département a décidé de maintenir au maximum ses objectifs pour l'année 2024, pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique. Des projets phares verront le jour et s'inscriront dans les grandes politiques portées par le projet de mandature 2022-2028, dans lequel les solidarités, la transition écologique et l'égalité des chances sont les priorités confirmées.

- **L'Espace Social Commun de Maurepas ouvrira ses portes en février 2024**

Repositionné au cœur du secteur des Gayeulles, l'Espace Social Commun Simone Iff ouvrira ses portes au public le 28 février 2024. Il sera la porte d'entrée unique donnant accès à un large panel de services aux habitant-es, notamment dans l'action sociale, l'aide à l'insertion, l'emploi, l'accompagnement dans les démarches administratives.

L'Espace Social Commun représente un coût d'opération de 17,1 millions d'euros, dont :

- Département d'Ille-et-Vilaine : 9,5 millions d'euros (foncier inclus)
- Ville de Rennes : 3,2 millions d'euros
- ANRU : 2,9 millions d'euros
- Rennes Métropole : 1,2 millions d'euros
- CAF : 300 000 euros



ESC de Maurepas

- **Deux projets de mutualisations très structurants**

Le Département d'Ille-et-Vilaine suivra cette année deux nouveaux équipements mutualisant deux Centre d'Incendie et de Secours et deux Centre d'Exploitations des Routes à Retiers (pour un coût total de 4,3 millions d'euros TTC financé à environ 92% par le Département d'Ille-et-Vilaine) et à Saint-Aubin-du-Cormier (d'un montant de 4,2 millions d'euros TTC, le Département finance intégralement le Centre d'exploitation routier et 80% du Centre d'incendie et de secours).

- **Le Département d'Ille-et-Vilaine mettra en œuvre le Schéma de l'Autonomie**

Pour renforcer et adapter l'offre de prise en charge des aînés dépendants et des personnes en situation de handicap, l'année 2024 verra le démarrage de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie, approuvé par l'assemblée départementale en novembre 2023. Ce schéma départemental de l'autonomie est le fil conducteur du Département d'Ille-et-Vilaine pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre dignement.

- **En 2024, une Pointe du Grouin entièrement réaménagée, à (re) découvrir**

Depuis 2022, des travaux de réaménagement de la pointe du Grouin à Cancale sont en cours et s'achèveront en 2024. Entièrement financé par le Département d'Ille-et-Vilaine, ce projet d'envergure représente un budget de 4,5 millions d'euros.

Ce réaménagement de l'espace naturel a été décidé pour répondre à une triple préoccupation : la qualité paysagère, la préservation de la nature et l'accueil du public. Dès le printemps 2024, à la fin complète des travaux, le public pourra redécouvrir la pointe du Grouin

- **Une nouvelle carte scolaire dans les collèges publics rennais à partir de la rentrée 2024**

Depuis 2022, le Département d'Ille-et-Vilaine avait engagé un travail pour faire évoluer la carte scolaire des collèges, portant sur l'équilibre des effectifs et la mixité sociale dans les établissements.

- **La Flamme Olympique parcourra l'Ille-et-Vilaine le 1er juin 2024**

L'arrivée de la Flamme dans le Département d'Ille-et-Vilaine le samedi 1^{er} juin prochain mettra en lumière la beauté et la diversité du territoire breillien avec un parcours marqué par 8 communes traversées : Cesson-Sévigné, Feins, Fougères, Paimpont, Rennes, Saint-Just, Saint-Malo et Vitré. L'accueil du relais de la flamme olympique sur le territoire breillien sera l'occasion de fédérer le monde sportif, culturel, éducatif et associatif, ainsi que l'ensemble des habitants pour un événement unique, festif, populaire et ouvert à toutes et tous.

A partir de 2024, le Département mettra en place des mesures d'accompagnement destinées à faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles sectorisations.



Crédit photo : Emmanuel BERTHIER



Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse
Tél. : 02 99 02 41 09
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex



www.ille-et-vilaine.fr